



Analyses des votations fédérales
Analisi delle votazioni federali
Analysen eidgenössischer Urnengänge

Analyse des votations fédérales du 8 juin 1997

Marina Delgrande, Prof. Wolf Linder

Résultat des votations	Oui	Non
Initiative populaire «Négociations d'adhésion à l'UE: que le peuple décide!»	417 932 26.0%	1 188 029 74.0%
Initiative populaire «Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre»	362 819 22.6%	1 241 994 77.4%
Suppression de la régle des poudres	1 267 420 82.1%	275 780 17.9%
Ayants droit de vote Participation	4 608 902 33.5%	



Institut de recherche
Bureau de Berne, Hirschengraben 5
Case postale 6323, 3001 Berne
Téléphone 031 311 08 06, Fax 031 311 08 19

**Université
de Berne**

Université de Berne, Institut de science politique
Unitobler, Lerchenweg 36, 3000 Berne 9
Téléphone 031 631 83 31, Fax 031 631 85 90

Impressum

Les analyses VOX des votations fédérales commentent depuis 1977 les votations fédérales sur la base d'enquêtes menées scientifiquement. L'Institut de recherches GfS (Berne/Zurich) est responsable de la continuité des analyses. Le commentaire de la présente analyse a été effectué par l'Institut de science politique de l'Université de Berne.

Institut de recherches GfS

Responsable de projet: Claude Longchamp
Secrétariat: Daniel Schrag

TED/banque de données:

Responsable du travail sur le terrain:
Support CATI:

Peter Kraut
Georges Ulrich
Gabor Csillo

Institut de science politique de l'Université de Berne

Responsable: Prof. Wolf Linder

Auteur:

Marina Delgrande

Composition et impression

Satzart SA, Berne
Imprimerie Heinz Arm, Berne

Commandes et abonnements

Un abonnement aux analyses VOX peut être souscrit au prix de CHF 75.- (étranger CHF 85.-) par an. Le prix au numéro est de CHF 25.- (étranger CHF 30.-). La série complète des analyses VOX (1977 jusqu'à 1995) peut être obtenue au prix de CHF 600.-. Veuillez svp adresser vos demandes de souscriptions ou commandes à l'Institut de recherches GfS, secrétariat, Case postale 6323, 3001 Berne.

Citation et Copyright

Pour le présent numéro: Delgrande, Marina / Linder, Wolf: Analyse des votations fédérales du 8 juin 1997, VOX n° 61, GfS et ISP, Berne, 1997. De manière générale: Analyses VOX des votations fédérales, éditées par l'Institut de recherches GfS en collaboration avec les départements de sciences politiques des universités de Berne, Genève et Zurich 1977 et ss.

21^{ème} année, © by GfS et ISP
Tirage: 1350 exemplaires

Table des matières

1. Introduction	5
2. L'importance des objets	5
3. Initiative «Négociations d'adhésion à l'UE: que le peuple décide!» ...	6
3.1 La situation de base	6
3.2 La perception du contenu	7
3.3 Le profil du vote	7
3.4 Les justifications spontanées du vote	11
3.5 Le soutien des arguments «pour» et «contre»	14
3.6 Bilan	15
4. Initiative «Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre»	16
4.1 La situation de base	16
4.2 La connaissance de l'objet	17
4.3 Le profil du vote	17
4.4 Les justifications spontanées du vote	20
4.5 Le soutien des arguments «pour» et «contre»	23
5. Arrêté fédéral concernant la suppression de la régle des poudres ..	25
5.1 La situation de base	25
5.2 La perception du contenu	25
5.3 Le profil du vote	25
5.4 Les justifications spontanées du vote	27
6. La participation	29
6.1 Le profil de la participation	29
6.2 Participation et médias	32
6.3 Les opinions des abstentionnistes	33
7. Méthodologie	35
Principaux résultats des votations fédérales du 8 juin 1997	36

Tableau 1.1: Résultats effectifs des votations pour l'ensemble de la Suisse et par canton en pour cent des votant-e-s

Cantons	Participation en %	Négociations d'adhésion à l'UE % Oui	Matériel de guerre % Oui	Régale des poudres % Oui
CH	33.5	26.0	22.6	82.1
ZH	39.0	24.8	23.1	86.2
BE	32.9	26.0	22.5	85.0
LU	39.3	26.5	18.5	81.9
UR	34.8	30.2	10.8	72.4
SZ	35.2	29.5	15.0	73.2
OW	31.8	25.7	12.9	80.4
NW	47.5	28.6	10.1	83.6
GL	29.0	26.0	14.9	84.9
ZG	39.1	22.7	20.6	84.1
FR	29.9	20.9	21.6	80.9
SO	50.9	28.3	18.8	78.9
BS	42.9	27.0	34.3	86.1
BL	35.8	26.4	26.3	85.2
SH	60.3	27.8	18.8	82.7
AR	42.0	25.5	17.5	84.1
AI	31.3	22.6	14.2	84.3
SG	37.6	28.6	18.3	84.7
GR	24.5	25.9	25.4	80.5
AG	31.6	26.2	15.5	83.0
TG	38.2	30.0	14.5	82.5
TI	23.9	38.7	32.8	80.8
VD	24.0	20.3	28.0	80.5
VS	52.8	27.5	21.5	61.0
NE	24.0	23.6	27.2	72.2
GE	37.0	20.9	39.1	86.5
JU	24.9	21.3	26.0	78.8

Source: Chancellerie fédérale, Service d'Information

1. Introduction

Les trois objets soumis en votations le 8 juin 1997 ont consacré un large consensus auprès des votant-e-s ainsi qu'un fort soutien au Conseil fédéral et au Parlement, dont les recommandations de vote ont toutes été suivies (*tableau 1.1*)¹. Depuis le rejet de l'Espace économique européen le 6 décembre 1992, le peuple et les cantons n'avaient plus eu l'occasion de se prononcer sur la question européenne. Lors de la campagne précédant le scrutin, l'initiative «Négociations d'adhésion à l'UE: que le peuple décide!» n'a cependant pas suscité, comme le voulaient ses auteurs, un débat de fond sur l'Union européenne, les opposants ayant limité l'essentiel des discussions à des aspects institutionnels. Les nombreux commentaires qui suivirent le scrutin se sont alors pour la plupart voulus prudents quant à la signification du rejet massif de l'initiative pour la politique suisse d'intégration. L'examen des raisons qui ont poussé une large majorité de citoyen-ne-s à rejeter l'initiative apporte quelque éclairage à ce sujet. Le second objet des votations du 8 juin était l'initiative du Parti socialiste «Pour une interdiction d'exporter du matériel de guerre». Celle-ci, qui fut très contestée mais dont la campagne fut assez peu animée, a elle aussi été balayée. Enfin, apparaissant comme un objet de moindre importance et passant d'ailleurs presque inaperçue, la suppression de la régle des poudres a quant à elle été très largement acceptée.

2. L'importance des objets

Les votations du 8 juin 1997 comprenaient deux objets majeurs et un objet mineur. Ceci était tangible lors de la campagne qui précéda le scrutin tant au niveau de la presse qu'au niveau des acteurs politiques et gouvernementaux. Or, cette répartition entre objets «majeurs» et «mineurs» se retrouve aussi au niveau des perceptions subjectives des interviewé-e-s, qui accordent une importance collective et personnelle supérieure à la moyenne aux deux initiatives tandis que la régle des poudres revêt à leur yeux une importance nettement inférieure à la moyenne (*tableau 2.1*). Nous pouvons par ailleurs remarquer que la signification sur le plan social, comme c'est d'ailleurs généralement le cas, est systématiquement plus élevée que la signification sur le plan personnel.

L'analyse des bulletins nuls ou blancs peut elle aussi permettre de distinguer entre les objets plus ou moins importants des votations². L'enquête VOX offre sur ce point un certain éclaircissement, puisque dans le cas de la régle des poudres, 9 pour cent des personnes interrogées ont glissé un bulletin blanc dans l'urne, tandis que les initiatives «Négociations d'adhésion à l'UE: que le peuple décide!» et «Pour une interdiction d'exporter du matériel de guerre» recueillent respectivement 2 et 1 pour cent de bulletins blancs.

¹ Il s'agit des résultats officiels provisoires (état 9.6.97) de la Chancellerie fédérale. La publication des résultats officiels définitifs aura lieu après la parution du présent rapport. Le nombre d'ayants droit de vote mentionné en page de titre provient quant à lui de l'Office fédéral des statistiques. Il s'agit cependant là aussi d'un résultat provisoire.

² Voir Joye Dominique et Yannis Papadopoulos (1994). «Votations moteur: les logiques du vote blanc et de la participation» in Papadopoulos Yannis (dir.) *Elites politiques et peuple en Suisse. Analyse des votations fédérales 1970-1987*. Lausanne: Réalités sociales. pp. 245-275. Une autre mesure peut être apportée par la participation aux différents objets un même dimanche de votation: dans le cas présent, les deux initiatives ont mobilisé 35 pour cent de l'électorat alors que la régle des poudres en a mobilisé 34 pour cent.

Tableau 2.1: Perception par les citoyen-ne-s eux-mêmes de l'importance des sujets

Importance pour...	Négociations d'adhésion à l'UE		Matériel de guerre		Régale des poudres		Moyenne 1993-96 ^a	
	le pays %	soi-même %	le pays %	soi-même %	le pays %	soi-même %	le pays %	soi-même %
Infime (0,1) ^b	2	12	2	12	18	38	6	22
Minime (2,3,4)	5	17	5	14	18	20	14	19
Moyenne (5)	14	22	15	20	22	15	17	15
Grande (6,7,8)	34	24	32	26	12	6	31	21
Très grande (9,10)	36	17	38	20	9	5	23	18

n total des interviewé-e-s = 995.
^a Moyenne calculée par nos soins du 3 juin 1993 au 1^{er} décembre 1996.
^b Les interviewé-e-s devait situer l'importance des différents objets sur une échelle graduée de 0 à 10. 0 signifiait «aucune importance» et 10 «très grande importance». Le chiffres entre parenthèses correspondent aux codes initiaux que nous avons ensuite recodés.
 Les totaux sont inférieurs à 100 pour cent car les «ne sait pas» et les «non réponses» ne figurent pas dans le tableau.
 Source: Analyse VOX des votations fédérales du 8 juin 1997

3. Initiative «Négociations d'adhésion à l'UE: que le peuple décide!»

3.1 La situation de base

L'initiative populaire de la Lega dei Ticinesi et des Démocrates suisses intitulée «Négociations d'adhésion à l'UE: que le peuple décide!»³ a été déposée en janvier 1994 avec 101 337 signatures valables à l'appui. Si cette initiative avait été acceptée, elle aurait entraîné d'une part le retrait de la demande d'ouverture de négociations en vue d'une adhésion de la Suisse à l'UE déposée le 21 mai 1992 par le Conseil fédéral, demande toutefois gelée suite au rejet le 6 décembre 1992 de l'EEE. Elle aurait d'autre part contraint le Conseil fédéral de soumettre le principe même de l'ouverture de toutes nouvelles négociations à l'approbation, par votation populaire, du peuple et des cantons.

Cette initiative fut lancée le 28 juillet 1992 en guise de protestation contre la décision du Conseil fédéral de déposer la demande d'adhésion. Ses auteurs, qui protestèrent d'ailleurs aussi par la

³ A l'origine cette initiative était intitulée: «Négociations d'adhésion à la CE: que le peuple décide!». La Communauté européenne (CE) étant devenue en 1993 l'Union européenne (UE), les Chambres fédérales ont décidé d'adapter le texte à cette nouvelle dénomination.

suite contre le maintien de l'entrée dans l'UE comme objectif final de la politique extérieure suisse⁴, entendaient ainsi mettre un frein à la politique d'intégration du gouvernement.

Evitant un débat de fond sur l'Europe, les détracteurs de l'initiative se sont de leur côté concentrés pour l'essentiel sur des questions institutionnelles. Leur principal argument soulignait alors l'inopportunité de modifier la répartition des compétences prévues par la Constitution en matière de politique étrangère, qui avait selon eux pleinement fait ses preuves. Ils ajoutaient à cela qu'en matière d'adhésion à des organisations telles que l'Union européenne le peuple avait de toute façon le dernier mot et qu'il était superflu de faire voter le souverain à deux reprises sur le même sujet, de surcroît lorsque le premier vote portait sur des négociations dont le contenu n'était pas encore défini. Enfin, un de leurs autres arguments mettait en exergue les risques que l'initiative ne conduise à l'immobilisme total de la politique étrangère.

Hormis les membres du comité de soutien à l'initiative, à savoir la Lega dei Ticinesi, les Démocrates suisses, le Parti suisse de la liberté, le Parti catholique populaire et l'Union démocratique fédérale, tous les autres partis avaient recommandé le Non, y compris l'UDC, pourtant très hostile à une adhésion. L'ASIN s'était d'ailleurs aussi ralliée au vaste camp des opposants.

3.2 La perception du contenu

Le contenu de l'initiative «Négociations d'adhésion à l'UE: que le peuple décide!» n'est pas très bien connu. En effet, lorsque nous avons demandé aux interviewé-e-s ayant participé au scrutin de décrire succinctement la teneur de cet objet, 17 pour cent ne s'en souvenaient pas et 8 pour cent en ont fait une description incorrecte. En ce qui concerne les aspects de l'initiative perçus par les votant-e-s, plus de la moitié des énoncés⁵ relatent avec plus ou moins de précisions l'obligation pour le Conseil fédéral d'obtenir l'assentiment du peuple avant d'engager des négociations en vue d'une adhésion à l'Union européenne (53 pour cent des énoncés exprimés spontanément). Le second point de l'initiative, à savoir le retrait de la demande d'adhésion, a en revanche nettement moins retenu l'attention des participant-e-s (4 pour cent). Hormis les énoncés rappelant que la Lega et les Démocrates Suisses étaient à l'origine de ce projet (5 pour cent), les autres perceptions sont plus difficiles à déchiffrer. Ainsi certains mentionnent-ils sans plus de détails l'adhésion à l'Union européenne ou que le peuple doit décider (28 pour cent). Enfin, notons que la teneur de cette initiative n'est connue que par 37 pour cent de ceux qui ont préféré s'abstenir de voter.

3.3 Le profil du vote

Rejetée clairement au Conseil national (174 voix contre 10), puis au Conseil des Etats (37 voix sans opposition), l'initiative populaire «Négociations d'adhésion à l'UE: que le peuple décide!» – à laquelle le Conseil fédéral et les Chambres n'avaient d'ailleurs pas souhaité opposer

⁴ Voir le rapport du Conseil fédéral sur la politique étrangère de la Suisse pour les années 90 ainsi que le programme consécutif au rejet de l'EEE. *FF*, 1993, I, p. 757 ss.

⁵ Le nombre d'énoncés est de 439 pour les participant-e-s et de 185 pour les abstentionnistes.

Tableau 3.1: Initiative «Négociations d'adhésion à l'UE: que le peuple décide!» –
Comportement selon les caractéristiques politiques

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	V de Cramer ^a
Total effectif	26		
Total VOX	23	479	
<i>Préférence partisane</i>			0.33***
Parti socialiste suisse	18	87	
Parti démocrate chrétien	7	(31)	
Parti radical-démocratique	8	52	
Union démocratique du centre	42	43	
Sans affinité partisane	26	156	
<i>Attitude à l'égard du gouvernement</i>			0.23***
Confiance	15	246	
Indécis	18	51	
Méfiance	36	169	
<i>Positionnement sur l'axe gauche-droite</i>			0.15*
Gauche	14	77	
Centre	21	266	
Droite	29	87	
Pas situé	37	41	

^a Pour l'interprétation des cotes statistiques, consulter le chapitre «Méthodologie».
Les chiffres marqués de parenthèses doivent être interprétés à titre de tendance, car le nombre de cas inférieur à 40 ne permet pas de conclusions quantitatives.
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 8 juin 1997

un contre-projet – a connu un sort similaire lors des votations du 8 juin 1997, puisque 74 pour cent des votant-e-s de même que tous les cantons l'ont repoussée.

L'examen des caractéristiques susceptibles d'expliquer le comportement de vote met par ailleurs en évidence une prépondérance de voix négatives dans tous les groupes de population observés. Ceci n'exclut toutefois pas quelques variations significatives dans l'intensité du rejet. Du point de vue des prédispositions politiques tout d'abord (tableau 3.1), l'opposition est en effet nettement moins vive chez les personnes se sentant proches de l'UDC, qui ont cependant suivi en majorité la recommandation de vote de leur parti, que chez les sympathisants des autres formations gouvernementales⁶. Si l'on observe par ailleurs l'auto-positionnement des interviewé-e-s sur l'axe idéologique gauche-droite, on s'aperçoit que le rejet s'accroît à mesure que l'on s'approche du camp de gauche. Le crédit accordé au Conseil fédéral doit aussi retenir l'attention, dans la mesure où les individus ayant fait part de leur méfiance à l'égard du gouver-

⁶ Nous ne pouvons pas parler ici du comportement de vote des sympathisants des partis membres du comité de soutien à l'initiative car le nombre de cas pour ces catégories, même assemblées, n'est que de 8 sur les 995 composant l'échantillon. Sur ces 8 seulement 6 ont participé.

Tableau 3.2: Initiative «Négociations d'adhésion à l'UE: que le peuple décide!» – Comportement selon les caractéristiques sociales

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	Gamma/Phi ^a
Total effectif	26		
Total VOX	23	479	
<i>Niveau de formation</i>			0.20**
Ecole obligatoire	39	62	
Apprentissage	25	216	
Maturité/école normale	19	32	
Formation professionnelle supérieure	20	66	
Ecole technique supérieure	14	(37)	
Université	10	63	
<i>Revenu mensuel du ménage</i>			0.14*
Moins de 3000 francs	21	66	
Entre 3000 et 5000 francs	31	140	
Entre 5000 et 7000 francs	23	113	
Entre 7000 et 9000 francs	14	64	
Plus de 9000 francs	9	47	
<i>Age</i>			n.s.
De 18 à 29 ans	20	50	
De 30 à 39 ans	21	95	
De 40 à 49 ans	17	69	
De 50 à 59 ans	24	83	
De 60 à 69 ans	29	84	
70 ans et plus	24	98	
<i>Sexe</i>			n.s.
Homme	22	268	
Femme	23	211	

^a Pour l'interprétation des cotes statistiques, consulter le chapitre «Méthodologie».
 Les chiffres marqués de parenthèses doivent être interprétés à titre de tendance, car le nombre de cas inférieur à 40 ne permet pas de conclusions quantitatives.
 Source: Analyse VOX des votations fédérales du 8 juin 1997

nement ont glissé deux fois plus de Oui dans l'urne que les confiants. De manière générale enfin, on s'aperçoit que les individus peu «politisés», à savoir ceux qui n'ont manifesté aucune affinité partisane ou qui n'ont pu se situer sur l'échelle gauche-droite figurent parmi les plus favorables au projet.

Le rejet systématique de l'initiative est également observable à travers l'examen des caractéristiques sociales et contextuelles (tableau 3.2). Ainsi, ni les hommes ni les femmes, ni les personnes d'âges, de statuts professionnels, de confessions ou d'état civils différents n'ont voté de façon radicalement différente. Le projet est par ailleurs rejeté avec un vigueur comparable dans

Tableau 3.3: Initiative «Négociations d'adhésion à l'UE: que le peuple décide!» – Comportement selon l'attachement à certaines valeurs

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	V de Cramer ^a
Total effectif	26		
Total VOX	23	479	
<i>Ouverture/fermeture</i>			0.18***
Une Suisse ouverte sur le monde	17	241	
Valeurs mixtes	26	148	
Une Suisse qui défend ses traditions	37	85	
<i>Egalité des chances aux étrangers</i>			0.17**
Chances égales	18	169	
Valeurs mixtes	14	126	
Chances inégales	31	161	

^a Pour l'interprétation des cotes statistiques, consulter le chapitre «Méthodologie».

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 8 juin 1997

les grandes villes et à la campagne, en Suisse alémanique comme en Suisse romande⁷ et quelle que soit la durée d'établissement dans la commune d'habitation actuelle. En revanche, le niveau de formation et le revenu mensuel du ménage revêtent une certaine valeur explicative, qui reste cependant relativement modeste. Ainsi les taux de refus augmentent-ils à mesure que le niveau d'éducation s'élève, de sorte que les universitaires ont été quatre fois moins nombreux à accepter le projet que les personnes ayant terminé leurs études à la fin de l'école obligatoire. De façon un petit peu moins nette, l'opposition se durcit à mesure que le revenu augmente.

En ce qui concerne les valeurs auxquelles adhèrent les votant-e-s, l'ouverture sur le monde des interviewé-e-s de même que leur attitude à l'égard des étrangers ont elles aussi quelque peu influencé ce vote (tableau 3.3). Bien que l'initiative soit rejetée tant par les personnes qui souhaitent une Suisse ouverte sur le monde que par celles désireuses de préserver les traditions, ces dernières lui ont cependant apporté un soutien plus marqué⁸. De plus, les individus qui ne souhaitent pas une égalité des chances entre Suisses et étrangers ont voté Oui au-dessus de la moyenne tandis que les partisans d'une telle égalité ont voté Oui au-dessous de la moyenne.

⁷ Rappelons qu'en Suisse romande, avec un record de Non dans le canton de Vaud (79,7 pour cent) l'initiative a été un peu plus fortement rejetée qu'en Suisse alémanique. C'est cependant le Tessin qui a le moins rejeté l'initiative avec 61,3 pour cent de votes négatifs.

⁸ Une autre question était posée qui mesure à notre avis mieux le clivage ouverture/fermeture: «Souhaitez-vous que la Suisse s'ouvre davantage au monde extérieur ou une Suisse qui se ferme davantage?» La catégorie «pour une Suisse qui se ferme davantage» ne comportant que 33 cas, nous ne pouvons pas interpréter le comportement de cette catégorie. Notons toutefois que la tendance observée pour cette variable rejoint les résultats obtenus avec l'autre variable.

Tableau 3.4: Initiative «Négociations d'adhésion à l'UE: que le peuple décide!» – Motivations du Oui en pour cent (plusieurs réponses possibles par interviewé-e)

Motivations exprimées spontanément	Participant-e-s	
<i>Motivations contre l'UE</i>	16	
Contre une adhésion à l'UE		11
L'UE est dangereuse pour l'emploi et les entreprises suisses		3
La Suisse doit rester neutre/indépendante		2
<i>Le peuple doit pouvoir décider de l'ouverture de négociations</i>	16	
<i>Motivations relatives au Conseil fédéral</i>	17	
Stopper le Conseil fédéral/l'empêcher de faire ce qu'il veut		11
Méfiance vis-à-vis du Conseil fédéral		3
L'UE est un domaine qui concerne avant tout le peuple		3
<i>Motivations générales</i>	12	
<i>Motivations diverses</i>	7	
<i>Motivations contraires au vote</i>	30	
Total ^a	100% (n = 152)	

^a Les «ne sait pas» et les refus de répondre ne sont pas inclus dans le calcul des pourcentages. Le total diffère de 100% provient des sommes arrondies.
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 8 juin 1997

3.4 Les justifications spontanées du vote

Les enquêtes par sondage VOX ont pris l'habitude de demander aux interviewé-e-s les raisons pour lesquelles ils ont accepté ou refusé les divers objets soumis à leur appréciation. Il s'agit ici de questions qui permettent aux personnes interrogées d'exprimer librement leur propres motifs.

Le tableau 3.4 résume les motivations avancées spontanément par les partisans de l'initiative populaire «Négociations d'adhésion à l'UE: que le peuple décide!». Un premier groupe de défenseurs, reprenant à son compte les termes mêmes de l'initiative, tenait à ce que l'ouverture de négociations soit confiée aux citoyen-ne-s. Certains ont par ailleurs vu dans ce vote l'occasion d'exprimer leur désaccord face à une éventuelle adhésion. D'autres ont voté Oui par méfiance vis-à-vis du Conseil fédéral ou de sa politique d'intégration. Enfin, en-dehors des motivations diverses ou d'ordre général telles que que «le Oui était clair», de nombreuses justifications contredisent le comportement de vote. Nous ne sommes cependant pas en mesure de déterminer ici si la confusion a eu lieu déjà lors de la votation ou plus tard, au cours de l'interview.

Tableau 3.5: Initiative «Négociations d'adhésion à l'UE: que le peuple décide!» – Motivations du Non en pour cent (plusieurs réponses possibles par interviewé-e)

Motivations exprimées spontanément	Participant-e-s
<i>Motivations d'ordre institutionnel</i>	41
Le peuple a de toute façon le dernier mot	6
Le peuple ne doit pas tout décider	4
Voter en connaissant le contenu des négociations	4
On vote déjà trop souvent	4
Une votation coûte cher	4
Ne pas voter deux fois sur le même objet	2
Le Conseil fédéral doit conserver sa compétence	15
<i>Motivations pro politique d'intégration</i>	22
Favorable à une adhésion à l'Union européenne	13
Eviter un blocage de la politique d'intégration	9
<i>Confiance vis-à-vis du Conseil fédéral</i>	5
<i>Antipathie à l'égard des Démocrates suisses et de la Lega</i>	3
<i>Recommandation d'un parti</i>	1
<i>Motivations générales</i>	16
Initiative inutile ou insensée	11
Initiative trop extrême	2
<i>Motivations diverses</i>	4
<i>Motivations contraires au vote</i>	7
Total ^a	100% (n = 358)

^a Les «ne sait pas» et les refus de répondre ne sont pas inclus dans le calcul des pourcentages.
Le total diffère de 100% provient des sommes arrondies.
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 8 juin 1997

«Le Conseil fédéral n'a pas cherché à transformer la campagne sur cette initiative en une campagne pour ou contre le rapprochement à l'Union européenne»⁹. Or, cela est confirmé par les raisons avancées par les détracteurs de l'initiative (tableau 3.5). Ceux-ci ont en effet principalement invoqué des motifs d'ordre institutionnel, qui reprennent d'ailleurs pour la plupart les arguments exposés dans la brochure du Conseil fédéral. Certains estimaient ainsi suffisante la consultation du peuple en aval du processus de décision ou préféraient attendre de connaître le contenu des négociations avant de se prononcer. D'autres jugeaient superflu un double vote sur le même objet, évoquaient les frais engendrés par l'organisation d'un scrutin ou entendaient éviter une inflation de votations, qui sont déjà bien trop nombreuses à leur goût. Le

⁹ Propos du Conseiller fédéral Flavio Cotti repris par le Journal de Genève du 9 juin 1997, p.2.

Tableau 3.6: *Evaluation des arguments «contre» l'initiative «Négociations d'adhésion à l'UE: que le peuple décide!»*

Arguments «contre»		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas	Pas de réponse
Cela n'a vraiment aucun sens de voter pour ou contre des négociations dont on ne connaît encore ni le contenu ni les conséquences pour le pays.	Votant-e-s	79	15	4	2
	Ayant voté Oui	65	23	6	6
	Ayant voté Non	83	13	3	1
L'initiative est inutile car lorsqu'il est question d'adhérer à des organisations telles que l'Union européenne, le peuple a d'ores et déjà le dernier mot	Votant-e-s	70	22	6	2
	Ayant voté Oui	49	42	6	3
	Ayant voté Non	77	17	5	1
Accepter l'initiative aurait pour conséquence de ralentir considérablement voire de bloquer la politique d'intégration européenne du Conseil fédéral.	Votant-e-s	67	19	12	2
	Ayant voté Oui	55	28	16	1
	Ayant voté Non	71	17	10	2
L'ouverture de négociations avec d'autres pays est comme partout dans le monde une compétence du gouvernement.	Votant-e-s	84	12	3	1
	Ayant voté Oui	76	21	3	0
	Ayant voté Non	86	10	3	1
Résultats en pour cent par lignes. n total des votant-e-s = 479.					
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 8 juin 1997					

Conseil fédéral était aussi au centre des préoccupations puisque des opposants ont tenu à lui confirmer sa compétence d'engager des négociations. Plus généralement d'ailleurs, un petit groupe motive sa décision du fait de sa confiance envers le gouvernement. Une part importante de motifs exprime des idées générales, telles que le caractère excessif de l'initiative ainsi que son inutilité, tandis que les motifs contraires au vote sont ici aussi assez fréquents, mais moins que chez les partisans. En définitive, les motivations concernant explicitement la politique suisse d'intégration sont minoritaires: 9 pour cent des justifications du Non affirment vouloir éviter un blocage de cette politique et 13 pour cent adhérer à l'UE.

Tableau 3.7: *Evaluation des arguments «pour» l'initiative «Négociations d'adhésion à l'UE: que le peuple décide!»*

Arguments «pour»		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas	Pas de réponse
Il faut pouvoir arrêter le Conseil fédéral dès le début, car lui et ses diplomates réagissent de façon bien trop conciliante vis-à-vis des autres pays.	Votant-e-s	29	60	8	3
	Ayant voté Oui	55	30	12	3
	Ayant voté Non	21	69	7	3
Dans le cas de questions très importantes pour l'avenir du pays, le peuple devrait avoir son mot à dire à toutes les étapes du processus de décision et pas seulement à la fin.	Votant-e-s	42	51	5	2
	Ayant voté Oui	68	27	4	1
	Ayant voté Non	35	58	5	2
En persistant dans la voie de l'adhésion à l'Union européenne malgré le rejet de l'EEE, le Conseil fédéral a démontré qu'il ne tenait pas compte de la volonté populaire.	Votant-e-s	35	52	10	2
	Ayant voté Oui	53	34	11	2
	Ayant voté Non	30	58	10	2
Si le Conseil fédéral n'avait pas déposé une demande d'adhésion à l'UE ou s'il l'avait retirée, l'initiative n'aurait pas été nécessaire.	Votant-e-s	52	25	19	3
	Ayant voté Oui	52	24	21	3
	Ayant voté Non	52	25	19	4
Résultats en pour cent par lignes. n total des votant-e-s = 479.					
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 8 juin 1997					

3.5 Le soutien des arguments «pour» et «contre»

Comme à l'accoutumée, nous avons prié les interviewé-e-s de prendre position vis-à-vis de quelques-uns des arguments «pour» et «contre» entendus au cours de la campagne précédant le scrutin. Ils avaient ainsi la possibilité de se déclarer «d'accord» ou «pas d'accord» avec les arguments qui leur étaient lus, ou bien encore de déclarer ne pas savoir ou de ne pas répondre. Ceci doit permettre d'évaluer quels ont été les arguments déterminants ou marginaux de la campagne.

Les *tableaux 3.6 et 3.7* montrent que partisans et détracteurs de l'initiative «Négociations d'adhésion à l'UE: que le peuple décide!» ont logiquement adhéré aux arguments défendus par leurs camps respectifs.

Le tableau 3.6 met par ailleurs en exergue l'incidence mineure sur la formation de la décision des arguments «contre» retenus dans le cadre de cette enquête. Ainsi, même si les défenseurs de l'initiative adhéraient moins fortement à ces arguments que les adversaires, les opinions des deux camps convergeaient sur le plan institutionnel. Tous jugeaient en effet insensé de voter sur des négociations dont le contenu n'est pas encore défini, qu'en matière d'adhésion à des organisations telle que l'UE le peuple a de toute façon le dernier mot et que l'ouverture de négociations est généralement une compétence du gouvernement. Tous s'entendaient aussi sur les conséquences d'une acceptation de l'initiative, qui aurait de l'avis des deux parties entraîné un ralentissement voire un blocage de la politique d'intégration européenne du Conseil fédéral.

Le dernier résultat présenté ci-dessus, qui s'explique en bonne partie par le fait que cet argument pouvait être considéré à la fois comme un argument du Oui et du Non, montre clairement les intentions des défenseurs du projet. Ces derniers sont d'ailleurs les seuls à estimer nécessaire de stopper le gouvernement avant qu'il n'entreprenne quoi que ce soit (tableau 3.7). Cet argument «pour» basé sur une idée de prévention est d'ailleurs celui dont le rôle a été le plus déterminant pour l'adoption ou le rejet de l'initiative (V de cramer = 35***). Seuls les partisans étaient en outre d'avis qu'en persistant dans la voie de l'adhésion à l'UE après le rejet de l'EEE, le Conseil fédéral n'avait pas tenu compte de la volonté populaire. Enfin ils étaient seuls à souhaiter une participation du peuple tant au début qu'au terme du processus de décision. Par contre, partisans et adversaires de l'initiative se rejoignent à nouveau sur le fait que l'initiative n'aurait pas été nécessaire si le gouvernement n'avait pas déposé une demande d'adhésion à l'UE ou s'il l'avait retirée.

Ainsi, alors que le «dernier mot» du peuple était suffisant pour les opposants de l'initiative, les partisans, bien que sensibles aux arguments d'ordre institutionnel avancés par le camp adverse, tenaient à une extension des possibilités d'intervention du peuple en amont des négociations.

3.6 Bilan

Quelle est la signification du rejet massif de l'initiative «Négociations d'adhésion à l'UE: que le peuple décide!» pour la politique suisse d'intégration à l'Union européenne?

- Le profil du vote montre que les lignes conflictuelles observées à l'occasion du vote sur l'EEE¹⁰ apparaissent pas ou très peu lors du vote sur l'initiative.
- L'examen des raisons avancées par les votant-e-s pour expliquer leur décision montre que la question de la demande d'adhésion à l'UE a joué un rôle subalterne dans le rejet massif de l'initiative. Les opinions se sont bien davantage formées sur la base de motifs d'ordre institutionnel.

Ainsi, au vu de ces résultats, le Non massif ne peut être interprété comme un signe favorable à une adhésion de la Suisse à l'Union européenne.

¹⁰ Voir Kriesi, Hanspeter et al. Analyse Vox de la votation du 6 décembre 1992, Berne: GfS/Genève: DSP.

4. Initiative «Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre»

4.1 La situation de base

L'initiative populaire «Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre» a été déposée par le PSS en septembre 1992, munie de 108 762 signatures valables. Le peuple et les cantons s'étaient déjà prononcés à deux reprises sur des initiatives de ce genre, auxquelles ils avaient d'ailleurs réservé le même sort¹¹. En cas d'acceptation de l'initiative, les exportations de matériel destinés exclusivement à des fins guerrières auraient été totalement interdites. Cette interdiction aurait aussi été valable pour les produits pouvant servir à des fins civiles ou militaires, à moins que l'exportateur de tels produits puisse apporter la preuve de leur utilisation à des fins pacifiques dans le pays auquel ils étaient destinés. La production de tous produits susceptibles d'être utilisés à des fins militaires aurait de surcroît été soumise à autorisation. Enfin, la Constitution aurait enjoint la Confédération à encourager les efforts internationaux visant à limiter le commerce de matériel de guerre et à réduire les armements en faveur du développement social.

Portés par des motivations pacifistes, les auteurs de l'initiative déploraient que même une application stricte de la loi sur le matériel de guerre en vigueur n'empêchait pas l'utilisation d'armes suisses dans des conflits violents. De plus, ils relevaient entre autres que la politique de promotion de la paix du Conseil fédéral ne pouvait être crédible que si la Suisse cessait d'exporter des armes. Sur le plan économique enfin, les initiants estimaient que l'économie suisse d'exportation ne dépendait pas des ventes d'armes et que les 2000 emplois du secteur de l'armement menacés par l'initiative pourraient être reconvertis dans la fabrication d'autres produits.

Mobilisés deux mois déjà avant les votations, les opposants ont de leur côté principalement évoqué les graves conséquences que l'initiative aurait selon eux non seulement pour l'industrie d'armement mais aussi pour de larges secteurs de l'industrie d'exportation affectés à la fabrication de produits à double usage. Ils estimaient ainsi à plus de 100 000¹² les places de travail menacées du même coup. Parmi leurs nombreux arguments figurait aussi la sévérité suffisante de la nouvelle loi sur le matériel de guerre – conçue d'ailleurs comme contre-projet indirect¹³ à l'initiative – qui entrera vraisemblablement en vigueur en 1998. Une plus grande dépendance de la défense nationale face à l'étranger fut aussi invoquée. Enfin, les opposants ne croyaient pas aux effets positifs d'une interdiction d'exporter les armes produites en Suisse sur la paix dans le monde.

¹¹ Le 20 février 1938, l'initiative populaire contre l'industrie privée d'armement a été rejetée par 86,4 pour cent des votant-e-s et par tous les cantons. Le contre-projet a en revanche été accepté par 81,3 pour cent des votant-e-s et par tous les cantons. Le 24 septembre 1972, l'initiative populaire pour un contrôle renforcé des industries d'armements et l'interdiction d'exportation d'armes a été rejetée par 50,3 pour cent des votant-e-s, par 13 cantons et 4 demis cantons.

¹² Les opposants parlèrent tout d'abord de 5700 places de travail supprimées dans 32 entreprises liées au secteur de l'armement et non pas d'au plus 2000 emplois comme l'avait calculé le comité d'initiative. Ensuite vinrent s'ajouter les nombreuses places de travail liées aux produits à double usage pour atteindre plus de 100 000 emplois menacés.

¹³ Ce contre-projet consiste en deux textes législatifs, à savoir la loi révisée sur le matériel de guerre et la loi sur les contrôles des biens dits à double usage.

A l'instar du Conseil fédéral et des Chambres, la plupart des partis ont recommandé le rejet de l'initiative, qui ne fut soutenue que par le PSS et les Verts, le Parti chrétien social suisse¹⁴ ayant pour sa part opté pour la liberté de vote. Le camp du Non comprenait aussi notamment le Vorort et l'USAM. Du côté syndical, la FTMH et l'USS préféraient laisser leurs adhérents libres de leur choix.

4.2 La perception du contenu

Parmi les participant-e-s, 84 pour cent ont été en mesure de nommer un ou plusieurs aspects de l'initiative «Pour une interdiction d'exporter du matériel de guerre» et 4 pour cent ont fourni des indications erronées¹⁵. Par rapport à l'initiative de la Lega et des Démocrates suisses, le contenu de ce deuxième objet était donc un peu mieux connu. Précisons toutefois que son texte n'a apparemment pas été examiné de manière très fouillée, car la plupart des perceptions se limitaient avec plus ou moins d'exactitude à la reproduction du titre de l'initiative (65 pour cent de tous les énoncés), dont quelques-uns ont d'ailleurs rappelé l'auteur (1 pour cent). Un nombre bien plus restreint d'énoncés évoque un renforcement des contrôles sur la production d'armes (11 pour cent) ou sur les produits à double usage (13 pour cent). Quelques votant-e-s mentionnent l'exemple des avions Pilatus (3 pour cent). Enfin, certains ont retenu les conséquences de l'initiative prévues par les opposants, telles que les pertes d'emplois et les menaces pour l'industrie d'exportation (4 pour cent). Les abstentionnistes étaient pour leur part bien moins informés, puisque seuls 58 pour cent d'entre eux ont été en mesure de décrire le contenu de cet objet.

4.3 Le profil du vote

Le 8 juin 1997, après le Conseil fédéral, la Chambre basse (111 voix contre 60) et la Chambre haute (32 voix contre 3), qui la rejetèrent, ce fut au tour du peuple et des cantons de se prononcer sur l'initiative populaire «Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre». Cette dernière fut alors rejetée par 77,4 pour cent des votant-e-s et par tous les cantons.

Du point de vue des prédispositions politiques tout d'abord, le *tableau 4.1* montre l'orientation idéologique¹⁶ des interviewé-e-s ainsi que leurs préférences partisans ont influencé le comportement de vote. Les personnes situées à gauche (extrême gauche comprise) de l'échiquier politique ont en effet accepté l'initiative tandis que les personnes placées au centre ou à droite (extrême droite comprise) la rejettent très clairement. Si l'on se penche ensuite sur les préférences partisans des interviewé-e-s, on s'aperçoit que les sympathisants des partis bourgeois

¹⁴ Parti indépendant du PDC.

¹⁵ Le nombre d'énoncés pour les participant-e-s est de 506 et de 300 pour les abstentionnistes.

¹⁶ Mesurée grâce à l'auto-positionnement des interviewé-e-s sur une échelle gauche-droite graduée de 0 à 10.

Tableau 4.1: Initiative «Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre» – Comportement selon les caractéristiques politiques et l'attachement à certaines valeurs

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	V de Cramer ^a
Total effectif	23		
Total VOX	26	489	
<i>Préférence partisane</i>			0.34***
Parti socialiste suisse	48	88	
Parti démocrate chrétien	19	(31)	
Parti radical-démocratique	8	52	
Union démocratique du centre	11	45	
Sans affinité partisane	25	159	
<i>Positionnement sur l'axe gauche-droite</i>			0.31***
Gauche	54	80	
Centre	20	272	
Droite	14	88	
Pas situé	40	40	
<i>Adhésion à un syndicat</i>			0.17**
Membre actif/passif	42	55	
Adhésion envisageable	36	69	
Adhésion non-envisageable	22	359	
<i>Attitude à l'égard du gouvernement</i>			n.s.
Confiance	26	250	
Indécis	20	50	
Méfiance	29	176	
<i>Armée</i>			0.36***
Pour une armée forte	12	219	
Valeurs mixtes	26	152	
Pour une Suisse sans armée	53	108	

^a Pour l'interprétation des cotes statistiques, consulter le chapitre «Méthodologie».
 Les chiffres marqués de parenthèses doivent être interprétés à titre de tendance, car le nombre de cas inférieur à 40 ne permet pas de conclusions quantitatives.
 Source: Analyse VOX des votations fédérales du 8 juin 1997

désapprouvent clairement l'initiative tandis que les sympathisants du PSS sont divisés¹⁷. De même, le projet reçoit un soutien plus marqué de la part des membres actifs ou passifs de syndicats que des non-membres. Enfin, le degré de confiance accordée au gouvernement n'a joué aucun rôle à l'occasion de ce vote dans la mesure où méfiants et confiants repoussent l'initiative avec la même vigueur.

¹⁷ Notre marge d'erreur étant de 3,1 pour cent, nous ne sommes pas en mesure de dire si la (courte) majorité des sympathisants du PSS a rejeté ou accepté l'initiative.

Tableau 4.2: Initiative «Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre» – Comportement selon les caractéristiques sociales

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	V de Cramer/ Phi/Gamma ^a
Total effectif	23		
Total VOX	26	489	
<i>Région linguistique</i>			0.15**
Suisse alémanique	23	377	
Suisse romande	37	99	
Tessin	46	(13)	
<i>Lieu de résidence</i>			0.14**
Grandes villes	33	144	
Petites et moyennes agglomérations	28	206	
Communes rurales	17	139	
<i>Confession</i>			0.22***
Protestante	28	235	
Catholique	18	193	
Autres confessions	67	(6)	
Pas de confession	47	51	
<i>Age</i>			n.s.
De 18 à 29 ans	35	49	
De 30 à 39 ans	35	94	
De 40 à 49 ans	26	74	
De 50 à 59 ans	20	85	
De 60 à 69 ans	28	86	
70 ans et plus	19	101	
<i>Sexe</i>			n.s.
Homme	24	272	
Femme	30	217	

^a Pour l'interprétation des cotes statistiques, consulter le chapitre «Méthodologie».
Les chiffres marqués d'une parenthèse doivent être interprétés à titre de tendance, car le nombre de cas inférieur à 40 ne permet pas de conclusions quantitatives.

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 8 juin 1997

La perception de l'armée est apparue au sein des valeurs comme celle ayant le plus marqué le vote (tableau 4.1). En effet, les tenants d'une armée forte rejettent clairement l'initiative tandis que les personnes favorables à une Suisse sans armée y souscrivent. Par ailleurs, mais cela ne figure pas dans le tableau, 37 pour cent des personnes pour qui la protection de l'environnement est plus importante que le bien-être économique ont soutenu le projet contre 28 pour cent chez les personnes partageant l'opinion inverse. Rappelons alors ici que les Verts ainsi que le WWF avaient recommandé le Oui.

Tableau 4.3: Initiative «Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre» – Motivations du Non en pour cent (plusieurs réponses possibles par interviewé-e)

Motivations exprimées spontanément	Participant-e-s	
<i>Motivations économiques</i>	56	
Perte de places de travail		39
<i>L'initiative n'apportera pas la paix dans le monde</i>	16	
Si la Suisse n'exporte plus d'autres pays le feront à sa place		11
Part suisse des exportations d'armes est infime		4
<i>Les lois existantes ou prochainement en vigueur sont suffisantes</i>	7	
<i>Motivations générales</i>	7	
L'initiative va trop loin		4
L'initiative est inutile		1
L'initiative est utopique		1
<i>Motivations diverses</i>	6	
<i>Motivations contraires au vote</i>	6	
Total ^a	100% (n = 423)	

^a Les «ne sait pas» et les refus de répondre ne sont pas inclus dans le calcul des pourcentages. Le total diffère de 100% provient des sommes arrondies.
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 8 juin 1997

De son côté, le *tableau 4.2* illustre bien la forte opposition rencontrée par l'initiative, puisque celle-ci est déboutée dans toutes les catégories sociales et dans tout contexte géographique. Nous relevons cependant ici aussi quelques variations significatives de l'intensité du rejet. Ainsi, l'interdiction d'exporter des armes est davantage acceptée en Suisse romande et en ville qu'en Suisse alémanique et à la campagne. Par ailleurs, les personnes ayant une confession dominante penchent moins nettement en faveur de l'initiative que les personnes sans confession. Le rôle de la pratique religieuse est par contre négligeable. Il en va d'ailleurs de même pour les autres caractéristiques telles que l'âge, le sexe des votant-e-s, la formation, le revenu mensuel du ménage, le statut professionnel et la durée d'établissement, pour ne citer qu'eux.

4.4 Les justifications spontanées du vote

Pour quelles raisons les votant-e-s ont-ils accepté ou rejeté l'initiative «Pour une interdiction d'exporter du matériel de guerre»? Les raisons invoquées spontanément par les opposants pour expliquer leur décision reflètent pour la plupart l'argumentaire contenu dans la brochure du Conseil fédéral et viennent corroborer ce qui paraissait déjà évident au soir même du scrutin, puisque ce sont avant tout les craintes de voir disparaître de nombreuses places de travail et les difficultés qu'ils prévoient pour de larges secteurs de l'industrie d'exportation suisse qui ont incité les votant-e-s à balayer l'initiative «Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre» (*tableau 4.3*). Les doutes quant aux

Tableau 4.4: Initiative «Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre» – Motivations du Oui en pour cent (plusieurs réponses possibles par interviewé-e)

Motivations exprimées spontanément	Participant-e-s
<i>Motivations pacifistes</i>	36
<i>Motivations éthiques</i>	21
L'économie ne doit pas être protégée de manière immorale	3
<i>Image de la Suisse</i>	10
La Suisse est un pays neutre/à vocation humanitaire	6
La Suisse doit être un exemple	3
Améliorer l'image de la Suisse	1
<i>Motivations d'ordre économique</i>	6
Seul un tout petit nombre d'emplois est menacé	2
La Suisse peut se passer du revenu des ventes d'armes	4
<i>Notre armée n'a pas besoin de ces exportations</i>	2
<i>Motivations générales</i>	4
<i>Motivations diverses</i>	4
<i>Motivations contraires au vote</i>	16
Total ^a	100% (n = 210)

^a Les «ne sait pas» et les refus de répondre ne sont pas inclus dans le calcul des pourcentages. Le total différent de 100% provient des sommes arrondies.
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 8 juin 1997

effets de l'initiative sur la paix dans le monde y ont apparemment aussi été pour quelque chose. Certains ont ainsi estimé que les exportations suisses d'armement étaient trop marginales pour qu'une interdiction ait un quelconque impact et que si la Suisse renonçait à exporter des armes d'autres le feraient à sa place. Un petit groupe d'énoncés mentionne par ailleurs la suffisance des contrôles existants ou de la future loi sur le matériel de guerre. Enfin, certains ont expliqué leur choix par des motifs généraux qui évoquent notamment le caractère inutile, utopique ou trop extrême de l'initiative. Les motivations qui contredisent le comportement de vote sont peu nombreuses.

Du côté des défenseurs de l'initiative (tableau 4.4), plus de la moitié des raisons invoquées font référence à des valeurs pacifistes ou éthiques. A côté de cela, les autres motivations revêtent un caractère plus marginal. Ainsi un petit groupe a-t-il voulu affirmer son désir de traduire dans les faits l'image d'une Suisse neutre et à vocation humanitaire, Suisse qui se doit d'ailleurs pour certains de montrer l'exemple et dont il convient de redorer l'image. Quelques-uns ont en outre tenu à souligner le fait que l'initiative ne menace que peu d'emploi et que l'économie suisse ne dépend pas des exportations d'armes. Empruntant le point de vue de la défense nationale, seul un tout petit nombre de partisans fait remarquer que l'armée suisse n'a pas besoin de ces exportations. Finalement, une proportion importante de motivations ne correspondent pas ici aussi à l'orientation du vote.

Tableau 4.5: *Evaluation des arguments «contre» l'initiative «Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre»*

Arguments «contre»		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas	Pas de réponse
L'initiative est inutile puisque les contrôles prévus par la nouvelle législation en matière d'exportation d'armes sont suffisamment sévères et efficaces.	Votant-e-s	60	26	12	2
	Ayant voté Oui	22	60	17	1
	Ayant voté Non	74	14	10	2
La quantité d'armes vendues par la Suisse à l'étranger est tellement infime qu'une interdiction d'exporter les armes produites dans notre pays n'aura aucun effet sur la paix dans le monde.	Votant-e-s	62	28	9	1
	Ayant voté Oui	37	54	7	2
	Ayant voté Non	71	18	9	1
La capacité concurrentielle de l'industrie suisse d'armement sur le plan international ne doit pas être réduite par des règles plus sévères que celles adoptées à l'étranger.	Votant-e-s	62	23	12	3
	Ayant voté Oui	32	57	10	1
	Ayant voté Non	72	12	13	3
L'initiative constitue une nouvelle tentative de démanteler l'armée suisse par petits bouts.	Votant-e-s	41	49	8	1
	Ayant voté Oui	32	59	8	2
	Ayant voté Non	44	46	9	1
L'initiative est une menace pour l'emploi en Suisse.	Votant-e-s	67	27	4	1
	Ayant voté Oui	36	57	5	2
	Ayant voté Non	78	17	3	1
L'initiative interdit aussi l'exportation de certains produits à double usage civil et militaire. Elle menace donc non seulement l'industrie d'armement mais aussi certains secteurs de l'industrie civile.	Votant-e-s	72	19	7	1
	Ayant voté Oui	40	51	8	1
	Ayant voté Non	83	8	7	2
Résultats en pour cent par lignes. n total des votant-e-s = 489.					
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 8 juin 1997					

Tableau 4.6: Evaluation des arguments «pour» l'initiative «Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre»

Arguments «pour»		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas	Pas de réponse
L'initiative ne menace qu'une infime partie des places de travail en Suisse.	Votant-e-s	31	61	7	1
	Ayant voté Oui	60	28	11	1
	Ayant voté Non	21	73	6	0
Les travailleurs occupés à fabriquer le matériel de guerre peuvent être reconvertis dans la fabrication d'autres produits.	Votant-e-s	41	49	9	1
	Ayant voté Oui	71	19	9	1
	Ayant voté Non	30	60	9	1
Notre politique de promotion de la paix dans le monde ne peut être crédible que si la Suisse arrête d'exporter du matériel de guerre.	Votant-e-s	31	59	6	4
	Ayant voté Oui	70	22	5	3
	Ayant voté Non	17	73	6	4
L'exportation de matériel de guerre contribue toujours à envenimer les conflits plutôt qu'à les résoudre.	Votant-e-s	50	40	8	2
	Ayant voté Oui	78	13	8	1
	Ayant voté Non	39	50	8	3

Résultats en pour cent par lignes.
n total des votant-e-s = 489.
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 8 juin 1997

4.5 Le soutien des arguments «pour» et «contre»

Après avoir passé en revue les motivations du vote exprimées spontanément par les interviewé-e-s, penchons-nous sur l'accueil réservé par ceux-ci à quelques-uns des arguments avancés par l'un et l'autre camp au cours de la campagne qui a précédé le scrutin.

Globalement, la plupart des arguments «pour» et «contre» ont induit une nette polarisation entre partisans et adversaires de l'initiative, qui adhèrent chacun aux affirmations qui rejoignent leur point de vue mais qui rejettent celles du camp adverse.

Les principaux arguments «contre» (tableau 4.5) se sont avérés fort convaincants. Les opposants étaient en effet persuadés que l'initiative était d'une part dangereuse pour l'emploi et pour la compétitivité de l'industrie suisse d'exportation et d'autre part incapable d'améliorer la paix dans le monde. Enfin, les adversaires étaient convaincus que la nouvelle législation en matière d'exportation d'armes rendait l'initiative inutile.

Ces différents arguments «contre», et tout particulièrement celui faisant référence à la valeur du contre-projet indirect, ont en revanche été rejetés par les partisans (tableau 4.6), qui esti-

maient de leur côté que l'initiative ne mettait en péril qu'une infime partie des places de travail et que l'économie pouvait se consacrer à la fabrication d'autres produits. De plus, la production de matériel de guerre était selon eux nuisible non seulement pour la résolution pacifique des conflits mais aussi pour la crédibilité de la politique suisse de promotion de la paix. Précisons toutefois que seuls les arguments «pour» relatifs à l'emploi ainsi qu'à la politique du Conseil fédéral ont véritablement influencé la formation de la décision.

5. Arrêté fédéral concernant la suppression de la régale des poudres

5.1 La situation de base

L'arrêté fédéral concernant la suppression de la régale des poudres a été adopté à l'unanimité par les Chambres fédérales le 13 décembre 1996. Cette mesure exigeant une modification de la Constitution, elle devait être soumise à l'approbation du peuple et des cantons. Des trois objets soumis en votation le 8 juin 1997, cet arrêté est par ailleurs sans conteste celui qui a suscité le débat le plus limité lors de la campagne, puisque tous les partis politiques de même que les rares organisations ou associations ayant pris position s'étaient prononcés en sa faveur.

Le vote du 8 juin a mis fin à un monopole datant de 1848, qui confiait à la Confédération la compétence exclusive de fabriquer et de vendre de la poudre de guerre. Originellement destiné à assurer à l'armée suisse un approvisionnement suffisant en poudre de guerre de haute qualité, ce monopole ne se justifiait notamment plus parce qu'il était contraire aux efforts actuels visant à la suppression des barrières commerciales et parce que ses recettes avaient perdu de leur importance par rapport au budget fédéral. Le contrôle de la qualité des produits pyrotechniques restera cependant assuré par la Confédération.

5.2 La perception du contenu

Une comparaison entre les deux initiatives et l'arrêté concernant la suppression de la régale des poudres illustre le peu d'attention accordée à cet objet très peu controversé: 40 pour cent des votant-e-s ne se souvenaient plus de sa teneur et 5 pour cent en avaient une perception incorrecte¹⁸. La plupart de leurs descriptions se sont par ailleurs avérées relativement peu précises. Celles-ci mentionnaient en effet principalement la désuétude de cette disposition (30 pour cent) ou la levée du monopole de la Confédération (43 pour cent). Seul un petit nombre précisait que ce monopole concernait tant la fabrication que la vente de produits pyrotechniques (19 pour cent) et seulement deux personnes faisaient en plus référence à la poursuite des contrôles par la Confédération. Les perceptions des personnes ayant préféré s'abstenir de voter sont encore bien moins étendues puisque seules 14 pour cent d'entre elles ont su fournir une description du contenu.

5.3 Le profil du vote

La suppression de la régale des poudres a été plébiscitée par 82,1 pour cent des votant-e-s ainsi que par tous les cantons.

¹⁸ Le nombre de perceptions correctes est de 306 pour les participant-e-s et de 68 pour les abstentionnistes.

Tableau 5.1: *Suppression de la régale des poudres – Comportement selon les caractéristiques politiques et sociales*

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	V de Cramer/ Gamma ^a
Total effectif	82		
Total VOX	85	371	
<i>Attitude à l'égard du gouvernement</i>			0.18**
Confiance	89	208	
Indécis	87	37	
Méfiance	76	116	
<i>Préférence partisane</i>			0.29*
Parti socialiste suisse	92	63	
Parti démocrate chrétien	93	(26)	
Parti radical-démocratique	83	42	
Union démocratique du centre	95	(37)	
Sans affinité partisane	81	122	
<i>Niveau de formation</i>			0.30***
Ecole obligatoire	61	41	
Apprentissage	88	162	
Maturité	88	(25)	
Formation professionnelle supérieure	87	54	
Ecole technique supérieure	97	(32)	
Université	86	55	
<i>Revenu mensuel du ménage</i>			0.25*
Moins de 3000 francs	77	53	
Entre 3000 et 5000 francs	80	98	
Entre 5000 et 7000 francs	91	88	
Entre 7000 et 9000 francs	84	51	
Plus de 9000 francs	93	41	
<i>Age</i>			n.s.
De 18 à 29 ans	89	(37)	
De 30 à 39 ans	93	68	
De 40 à 49 ans	79	56	
De 50 à 59 ans	89	65	
De 60 à 69 ans	82	61	
70 ans et plus	81	84	

^a Pour l'interprétation des cotes statistiques, consulter le chapitre «Méthodologie».
Les chiffres marqués de parenthèses doivent être interprétés à titre de tendance, car le nombre de cas inférieur à 40 ne permet pas de conclusions quantitatives.

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 8 juin 1997

Le *tableau 5.1* témoigne du très large consensus suscité par cet arrêté constitutionnel, qui était d'ailleurs déjà manifeste lors de la présentation des résultats cantonaux. Il montre en effet que les prédispositions politiques des interviewé-e-s n'ont eu qu'une faible incidence sur l'orientation du vote. Ainsi, bien que l'attitude à l'encontre du Conseil fédéral induise une variation significative de l'approbation – les méfiants ayant soutenu un peu plus timidement le projet que les confiants – la suppression de la régale des poudres est acceptée quelle que soit le crédit accordé au gouvernement. La préférence partisane et l'auto-positionnement sur l'échelle gauche-droite présentent quant à eux des taux d'approbation quasi uniformes, ce qui ne fait que reproduire l'unité de la classe politique à ce sujet.

Le caractère homogène de ce vote apparaît aussi au niveau des diverses catégories sociales (*tableau 5.1*), qui présentent toutes des taux d'acceptation élevés. Ainsi le sexe, l'âge, le statut professionnel, la confession, la durée d'établissement, la région linguistique et le lieu de résidence ne contribuent-ils pas non plus à expliquer de façon significative le comportement de vote. En revanche, le niveau de formation et le revenu mensuel du ménage sont les uniques caractéristiques sociales dont le rôle est quelque peu discriminant. Il s'avère en effet que les personnes ayant mis un terme à leur formation au stade de l'école obligatoire ou celles ayant un bas revenu se sont montrées moins favorables à la suppression de la régale des poudres que les personnes ayant un niveau de formation ou un revenu plus élevé.

5.4 Les justifications spontanées du vote

Alors que l'arrêté fédéral concernant la suppression de la régale des poudres n'avait soulevé aucune opposition au cours des quelques semaines qui ont précédé le scrutin, 18 pour cent des électeurs suisses ne l'ont pas accepté. Les raisons qui ont motivé les opposants méritent dès lors une attention toute particulière. Cependant, le nombre de vote négatifs étant extrêmement bas, les motifs du rejet le sont encore plus et nous contraignent à faire un inventaire des réponses dépourvu d'une valeur statistique (*tableau 5.2*). Nous constatons tout d'abord que 38 pour cent des adversaires du projet n'ont pas été capables d'expliquer leur décision. Ensuite, celles et ceux qui se sont prononcés ont notamment estimé qu'en matière de produits pyrotechniques la concurrence n'était pas une bonne chose, ont suivi la recommandation d'un parti ou se sont inspirés d'informations délivrées par divers médias. Les autres justifications du refus sont pour la plupart d'ordre divers ou général telles que «j'ai suivi mon intuition» et les motivations très vagues ou contraires au comportement de vote sont une nouvelle fois assez nombreuses. Tout ceci atteste des difficultés rencontrées par les votant-e-s dont le choix ne peut s'appuyer sur les arguments d'une campagne rejoignant leur point de vue.

L'absence de campagne sur cet arrêté se traduit d'ailleurs aussi chez les partisans, dont l'éventail des motifs est relativement pauvre (*tableau 5.2*). Les motivations du Oui reposaient dans une très large mesure sur l'argumentaire du Conseil fédéral. Ainsi près de la moitié des défenseurs de l'arrêté était-elle d'avis que le monopole ne se justifiait plus. Un certain nombre entendaient de leur côté favoriser la concurrence dans ce domaine en particulier ou à toute l'économie. A côté des quelques motifs faisant allusion à une réduction de la bureaucratie, la

Tableau 5.2: *Suppression de la régle des poudres – Motivations du Oui et du Non en pour cent (plusieurs réponses possibles par interviewé-e)*

Motivations exprimées spontanément	Participant-e-s
<i>Motivations du Non</i>	
La concurrence n'est pas une bonne chose dans ce domaine	29
Contre tout ce qui se rapporte de près ou de loin à la guerre	7
Recommandation d'un parti	2
Informations dans les médias	2
N'était pas intéressé	2
Motivations générales	14
Motivations diverses	24
Motivations contraires au vote	19
Total	100% (n = 42)
<i>Motivations du Oui</i>	
Ce monopole est suranné	49
Pour concurrence/pour le libéralisme économique	14
Pour réduire la bureaucratie	2
Recommandation du Conseil fédéral	15
Recommandation d'un parti	2
Confiance envers le Conseil fédéral	1
Discussions avec des tiers	1
Informations dans les médias	1
Motivations générales	7
Motivations diverses	7
Motivations contraires au vote	1
Total ^a	100% (n = 360)
<p>^a Les «ne sait pas» et les refus de répondre ne sont pas inclus dans le calcul des pourcentages. Le total différent de 100% provient des sommes arrondies.</p> <p>Source: Analyse VOX des votations fédérales du 8 juin 1997</p>	

recommandation du gouvernement ou plus généralement la confiance envers ce dernier ont aussi joué un rôle déterminant. En fait, les justifications d'ordre divers ou général telles que «le Oui était clair» occupent ici aussi une place de choix tandis que les motivations imprécises ou contradictoires se font nettement plus rares.

Globalement, bien que les votant-e-s n'aient accordé qu'une moindre importance à cet objet, qu'ils connaissaient d'ailleurs mal, la question centrale de ce vote, à savoir «solution par le marché ou par l'Etat», a été relevée par un certain nombre d'entre eux.

6. La participation

La participation aux votations du 8 juin 1997, qui s'élève à 33,5 pour cent, est relativement faible¹⁹. Elle se situe en effet bien au-dessus de la moyenne de 43 pour cent calculée pour les années 1990 à 1996. La mobilisation varie toutefois d'un canton à l'autre, partant de 23,9 pour cent au Tessin pour atteindre un maximum de 60,3 pour cent dans le canton de Schaffhouse, où, rappelons-le, l'abstention est sanctionnée d'une amende. Relevons aussi que le Valais, qui votait simultanément sur l'organisation des Jeux olympiques 2006, ainsi que Soleure et Nidwald, concernés directement par l'initiative du PSS à cause des usines Pilatus, ont aussi participé en grand nombre à ces votations.

Quant aux modes de participation, 52 pour cent des citoyen-ne-s ayant pris part à la consultation se sont déplacés personnellement aux urnes, 45 pour cent ont eu recours au vote par correspondance et 2 pour cent se sont faits représenter.

6.1 Le profil de la participation

Parmi les caractéristiques sociales des interviewé-e-s (*tableau 6.1*), les principaux facteurs explicatifs sont, dans l'ordre, l'âge, la durée d'établissement²⁰ et le sexe: les personnes âgées ont davantage participé que les jeunes, les personnes résidant dans la même commune depuis plus de cinq ans davantage que celles qui y sont installées depuis peu et les hommes plus que les femmes. D'autres déterminants de ce type présentent aussi des différences significatives, mais ces dernières sont moins marquées. Les Alémaniques ont ainsi un peu plus participé que les Romands et nettement plus que les Tessinois, les indépendants plus que les cadres moyens et les employés avec ou sans formation. Finalement, comme cela put déjà être observé à l'occasion d'une faible participation²¹, d'autres variables qui offrent ordinairement des résultats plus contrastés, ne présentent pas ici de corrélation significatives. Il s'agit notamment du niveau de formation, du revenu mensuel du ménage ainsi que du lieu de résidence.

¹⁹ Le taux de participation de 54 pour cent enregistré par l'enquête VOX est comme d'habitude bien en-dehors des limites de l'intervalle de confiance. Ce phénomène, qui s'observe systématiquement dans les enquêtes VOX mais aussi dans les sondages effectués à l'étranger, a une double explication. Tout d'abord, les personnes qui participent aux votations sont généralement plus enclines à accepter de participer aux sondages portant sur des sujets politiques que les personnes qui ne participent pas. Ensuite, certains non participant-e-s n'osent pas avouer leur abstentionnisme occasionnel ou chronique et donnent donc la réponse qu'ils estiment socialement la plus acceptable et déclarent avoir participé. Ceci étant dit, les résultats restent tout de même fiables aussi longtemps que le nombre de cas contenus dans les catégories «participant-e-s» et «non participant-e-s» est élevé, ce qui est le cas dans la présente enquête.

²⁰ Notons que la durée d'établissement est étroitement liée à l'âge, la probabilité d'habiter depuis moins de cinq ans au même endroit diminuant avec l'âge (Gamma = 0.60***).

²¹ Voir Delgrande, Marina et Linder Wolf Analyses des votations fédérales du 10 mars 1996. Berne: GfS/IPW.

Tableau 6.1: Participation selon les caractéristiques sociales

Caractéristiques/catégories	Participation en %	(n)	V de Cramer/ Phi/Gamma ^a
Participation effective	35		
Participation selon VOX	54	985	
<i>Age</i>			0.32***
De 18 à 29 ans	33	162	
De 30 à 39 ans	47	221	
De 40 à 49 ans	48	157	
De 50 à 59 ans	65	143	
De 60 à 69 ans	68	139	
70 ans et plus	66	163	
<i>Sexe</i>			0.16***
Homme	62	471	
Femme	46	514	
<i>Durée d'établissement</i>			0.16***
Jusqu'à 5 ans	40	233	
Plus de 5 ans	58	752	
<i>Région linguistique</i>			0.13***
Suisse alémanique	56	709	
Suisse romande	50	224	
Tessin	29	52	
<i>Statut professionnel</i>			0.15*
Ne travaille pas	56	439	
Paysans	63	(16)	
Indépendants	63	78	
Enseignants	79	(14)	
Cadres supérieurs	67	(24)	
Cadres moyens	55	103	
Employés avec formation	47	190	
Employés sans formation	49	49	
Autres	39	70	

^a Pour l'interprétation des cotes statistiques, consulter le chapitre «Méthodologie».
Les chiffres marqués de parenthèses doivent être interprétés à titre de tendance, car le nombre de cas inférieur à 40 ne permet pas de conclusions quantitatives.

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 8 juin 1997

Tableau 6.2: Participation selon les caractéristiques politiques

Caractéristiques/catégories	Participation en %	(n)	V de Cramer/ Gamma ^a
Participation effective	35		
Participation selon VOX	54	985	
<i>Intérêt pour la politique</i>			-0.65***
Très intéressé	80	168	
Plutôt intéressé	66	433	
Pas vraiment intéressé	32	297	
Pas du tout intéressé	14	86	
<i>Préférence partisane</i>			0.22***
Parti socialiste suisse	60	157	
Parti démocrate chrétien	69	49	
Parti radical-démocratique	60	90	
Union démocratique du centre	70	66	
Sans affinité partisane	43	394	
<i>Lien avec un parti</i>			-0.22***
Fortement attaché	71	38	
Assez attaché	87	55	
Sympathisant	59	361	
Pas de lien	45	485	
<i>Positionnement sur l'axe gauche-droite</i>			0.18***
Gauche	50	273	
Centre	58	509	
Droite	63	147	
Ne peut se situer	34	125	
<i>Membre d'un syndicat</i>			0.14***
Membre actif/passif	70	81	
Adhésion envisageable	44	171	
Adhésion non-envisageable	55	705	

^a Pour l'interprétation des cotes statistiques, consulter le chapitre «Méthodologie».
 Les chiffres marqués de parenthèses doivent être interprétés à titre de tendance, car le nombre de cas inférieur à 40 ne permet pas de conclusions quantitatives.
 Source: Analyse VOX des votations fédérales du 8 juin 1997.

Les éléments d'explication les plus significatifs se trouvent cependant comme à l'accoutumée parmi les caractéristiques politiques des interviewé-e-s (tableau 6.2). De manière générale, nous relevons que les individus les plus «politisés»²² participent davantage que les autres. En effet, les personnes intéressées par la politique ainsi que celles ayant un parti de prédilection, à plus forte raison d'ailleurs lorsqu'elles y sont étroitement attachées ou membres²³, ont participé bien au-dessus de la moyenne. À l'inverse, les individus qui s'intéressent que peu voire pas du tout à la politique ou qui ne se sentent proches d'aucun parti ont en majorité préféré s'abstenir de voter. Par ailleurs, les membres actifs ou passifs de syndicats participent davantage que les non-membres. Les taux de participation ne varient par contre que marginalement d'une formation partisane à l'autre. On notera cependant que les sympathisants du PSS et du PRD ont un peu moins participé que les personnes se sentant proches des autres partis gouvernementaux²⁴. De façon plus générale, nous pouvons constater que la mobilisation est plus faible chez les individus situés à gauche (extrême gauche comprise) de l'échelle politique que les autres. Enfin, notons aussi que méfiants et confiants ont participé dans des proportions semblables à ce scrutin.

6.2 Participation et médias

Cette partie est consacrée à l'influence du degré d'exposition aux médias au cours de la campagne précédant les votations. Cette variable a retenu notre attention du fait de son lien très étroit avec l'intérêt pour la politique. Il s'avère en effet que plus on s'intéresse à la politique plus on consulte les diverses sources d'information que l'on a à disposition ($\text{Gamma} = 0.59^{***}$).

Mais avant de nous intéresser à l'impact de cette variable sur la participation, voyons quelles sont les sources d'information consultées par les interviewé-e-s au cours de la campagne. Pour s'informer sur les objets soumis le 8 juin 1997 au verdict populaire, les citoyens ont fait un large usage des articles de presses (64 pour cent), des émissions télévisées (59 pour cent) ou radio-phoniques (43 pour cent) ainsi que de la brochure du Conseil fédéral (49 pour cent). Ils se sont en revanche moins fréquemment référés aux courriers des lecteurs (33 pour cent), aux journaux des votations (31 pour cent), aux annonces (31 pour cent) ainsi qu'aux affiches dans les rues (19 pour cent). Le recours au direct mailing (10 pour cent), aux communications sur le lieu de travail (9 pour cent) de même qu'aux actions dans les stands (8 pour cent) est quant à lui assez marginal.

Revenons maintenant à la question qui nous préoccupe. L'enquête VOX montre que les diverses sources d'information sont consultées au-dessus de la moyenne par les individus ayant pris part à la consultation tandis qu'ils sont utilisés au-dessous de la moyenne par celles et ceux qui

²² Voir Véronique Mottier (1993). La structuration sociale de la participation aux votations fédérales in Kriesi, Hanspeter (Dir.). Citoyenneté et démocratie directe. Compétence, participation et décision des citoyens et des citoyennes suisses, Zurich: Seismo, pp. 123-144.

²³ Cramer's V = 0.16***

²⁴ Nous ne pouvons par contre pas faire état de la mobilisation des sympathisants de la Lega dei Ticinesi et des Démocrates suisses, car notre enquête ne recense que 4 de leurs sympathisants.

Tableau 6.3: Participation selon le degré d'exposition aux médias

Caractéristiques/catégories	Participation en %	(n)	Gamma ^a
Participation effective	35		
Participation selon VOX	54	985	
<i>Niveau d'exposition aux médias</i>			0.67***
Nul	9	115	
Bas	44	342	
Moyen	74	429	
Elevé	77	62	

^a Pour l'interprétation des cotes statistiques, consulter le chapitre «Méthodologie».
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 8 juin 1997

se sont abstenus. Ainsi le degré d'exposition aux médias²⁵ est-il très nettement lié à la participation (tableau 6.3): plus ce degré est élevé, plus on participe. L'interprétation de cette causalité est toutefois délicate, car soit celles et ceux qui savaient d'emblée qu'ils ne participeraient pas n'ont pas pris soin de s'informer avant le scrutin, soit, à l'inverse, celles et ceux qui ne se sont pas suffisamment informés ont décidé de ne pas prendre part à la consultation.

L'incidence du degré d'exposition aux médias sur la participation est d'ailleurs d'autant plus complexe qu'elle est inversement proportionnelle à l'intérêt pour la politique. Ainsi, parmi les personnes très intéressées, les taux de participation ne varient que marginalement entre personnes peu ou très informées (Gamma = 0.20***): tous participent beaucoup. Cela signifie que les individus ayant un vif intérêt pour la politique participent principalement du fait de cet intérêt et très peu en fonction des médias utilisés. L'intérêt pour la politique a donc un effet quasi direct sur la participation, tandis que l'impact des médias revêt moins d'importance. Par contre, parmi les personnes qui n'ont pas d'intérêt pour la politique, celles ayant fait un large usage des sources d'information participent davantage que celles qui en consultent peu (Gamma = 0.67***). Le recours aux médias joue donc ici un rôle intermédiaire décisif pour la participation en venant en quelque sorte compenser le manque d'intérêt.

6.3 Les opinions des abstentionnistes

Lorsque l'abstention est aussi élevée qu'elle le fut à l'occasion de ces votations, la question se pose de savoir si les opinions des abstentionnistes sont similaires à celles des participant-e-s. De manière générale, les personnes qui s'abstiennent de voter ne semblent pas avoir une orienta-

²⁵ Il s'agit d'un indice calculé à partir du nombre de moyens d'information utilisés par les interviewé-e-s au cours de la campagne. Un «niveau élevé d'information» = 8 à 11 médias consultés, un «niveau moyen» = 4 à 7 et «un niveau bas» = 1 à 3.

Tableau 6.4: Taux d'acceptation des trois objets pour les votant-e-s et les abstentionnistes

	Taux d'acceptation VOX en %	
	Votant-e-s	Abstentionnistes
Négociations d'adhésion à l'UE	26	38 (n = 258)
Interdiction d'exporter du matériel de guerre	23	38 (n = 268)
Suppression de la régle des poudres	85	77 (n = 75)

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 8 juin 1997

tion politique très différente de celle des participant-e-s. Cependant, il a aussi été démontré que dans certains cas précis les avis des deux groupes divergent²⁶. Qu'en est-il alors des votations du 8 juin?

Même si environ 45 pour cent des abstentionnistes sont indécis face aux deux initiatives, une majorité d'entre eux ont émis une opinion sur ces objets. Or, si l'on ne s'intéresse qu'aux non-votant-e-s ayant une opinion, on s'aperçoit que leurs avis diffèrent quelque peu du vote des participant-e-s (tableau 6.4). Celles et ceux qui se sont abstenus de voter soutiennent en effet davantage les deux initiatives. Par ailleurs, seuls 16 pour cent des abstentionnistes avaient un avis face à la suppression de la régle des poudres. Si l'on se penche seulement sur ces non-votant-e-s, on constate, avec certes toute la prudence que nécessite la petitesse de leur groupe, qu'ils approuvent moins la proposition du Conseil fédéral que les participant-e-s.

Il n'est bien évidemment pas permis ici d'envisager les résultats qu'auraient eu les votations du 8 juin si les non-votant-e-s y avaient pris part. En revanche, on peut dire que les abstentionnistes ayant une opinion auraient moins soutenu les autorités fédérales que les votant-e-s²⁷.

²⁶ Di Giacomo, Fabio (1993). La décision des abstentionnistes in Kriesi, Hanspeter (Dir.). *Citoyenneté et démocratie directe. Compétence, participation et décision des citoyens et des citoyennes suisses*, Zurich: Seismo, pp. 261-274.

²⁷ A ce sujet, notons qu'il a été démontré que dans les cas où les abstentionnistes avaient un avis opposé à celui des votant-e-s, on pouvait relever deux caractéristiques de l'orientation politique des abstentionnistes: méfiance envers le gouvernement et plus grande ouverture face aux initiatives populaires. Di Giacomo, Fabio (1993), op. cit.

7. Méthodologie

Le présent rapport repose sur une enquête téléphonique réalisée entre le 9 et le 21 juin 1997 par l'Institut de recherches GfS. L'échantillon a donc dû être prélevé sur une base adaptée au sondage par téléphone, à savoir l'ensemble des citoyen-ne-s suisses rattachés au réseau téléphonique. L'Institut GfS a interrogé 1002 personnes, choisies dans les différentes régions linguistiques selon la méthode du jour de naissance (dans chaque ménage est interviewée la personne dont la date de naissance se situe le plus près du début de l'année). Cette procédure garantit une nouvelle fois une représentation proportionnelle des sexes, des classes d'âges, des professions, des régions linguistiques, des types d'habitats et de la population des 26 cantons. Après avoir effectué les tests de cohérence et de consistance, 995 interviews ont été jugées utilisables. Plus précisément, 713 interviews ont été réalisées en Suisse alémanique, 230 en Suisse romande et 52 au Tessin.

Avec une sélection au hasard de l'échantillon, l'ampleur de ce dernier donne un intervalle de confiance de $\pm 3,1$ pour cent. Cela signifie qu'une valeur de 50 pour cent calculée grâce à notre échantillon a 95 pour cent de chances de correspondre à un résultat effectif de l'ordre de 46,9 à 53,1 pour cent.

L'élaboration du présent rapport a été confiée à l'Institut de science politique de l'Université de Berne. Les analyses ont été effectuées au moyen de la version Windows du programme de statistiques SPSS. L'interprétation des corrélations bivariées repose sur le degré signifiant et sur les coefficients du V de Cramer (ou coefficient Phi) et du Gamma, qui sont destinés à mesurer la force de la relation entre les deux variables. Dans le cas du V de Cramer (ou du Phi) la valeur 1 signifie que la concordance est totale, alors que la valeur 0 signifie qu'il n'y a pas de concordance du tout. Des valeurs inférieures à 0.15 indiquent une très faible corrélation. Dans le cas du Gamma, la valeur ± 1 signifie que la concordance est totale, alors que la valeur 0 signifie qu'il n'y a pas de concordance du tout. Des valeurs situées entre -0.15 et $+0.15$ indiquent une très faible corrélation. Le degré de signification donne la marge d'erreur vraisemblable permettant de supposer une corrélation sur l'ensemble (des citoyen-ne-s suisses ayant le droit de vote ou des votant-e-s). Les coefficients ne sont mentionnés dans les tableaux que lorsque la vraisemblance d'erreur atteint au plus 0.05²⁸. Dans ce cas, la corrélation est assurée à 95 pour cent. En revanche, si la vraisemblance d'erreur est supérieure à 0.05, la mention «n.s.» indique que le coefficient est non significatif. L'interprétation ne repose que sur les corrélations significantes.

²⁸ Niveaux de signification:

*** : $p < 0.001$

** : $p < 0.01$

* : $p < 0.05$

n.s. : $p > 0.05$



Principaux résultats des votations fédérales du 8 juin 1997

Marina Delgrande

Les trois objets soumis en votation le 8 juin 1997 ont consacré un large consensus auprès des votant-e-s ainsi qu'un fort soutien au Conseil fédéral. L'analyse VOX se prête alors par le biais d'un sondage représentatif à un examen différencié des résultats du scrutin.

Initiative «Négociations d'adhésion à l'UE: que le peuple décide!»

Rejetée clairement par le Conseil fédéral et les Chambres, l'initiative «Négociations d'adhésion à l'UE: que le peuple décide!» a connu un verdict similaire le 8 juin, puisque 74 pour cent des votant-e-s de même que tous les cantons l'ont repoussée. En cas d'acceptation, cette initiative aurait entraîné le retrait de la demande d'adhésion de la Suisse à l'UE déposée par le Conseil fédéral en 1992. Ce dernier aurait par ailleurs été contraint de soumettre le principe même de l'ouverture de négociations à l'approbation du peuple et des cantons.

Un bref survol des motivations montre que la question de la demande d'adhésion à l'UE a joué un rôle subalterne dans la formation de la décision des votant-e-s. Les opinions se sont bien davantage formées sur la base de motifs d'ordre institutionnel.

Les recommandations de vote des partis gouvernementaux ont toutes été suivies. L'intensité de l'opposition varie toutefois d'une catégorie à l'autre. L'initiative a rencontré le soutien de 42 pour cent des sympathisants de l'UDC contre 18 pour cent chez les sympathisants du PSS, 8 pour cent chez ceux du PRD et 7 pour cent chez ceux du PDC. Le crédit accordé au Conseil fédéral a aussi quelque peu marqué ce vote puisque les méfiants ont accepté le projet au-dessus de la moyenne (36 pour cent) et les confiants au-dessous de la moyenne (15 pour cent). Les individus peu «politisés», à savoir ceux qui n'ont pas de préférence partisane ou qui ne peuvent se situer sur l'échelle gauche-droite ont apporté un soutien supérieur à la moyenne au projet.

Le rejet de l'initiative s'observe par ailleurs de façon systématique dans les diverses catégories sociales. Ainsi, ni les hommes ni les femmes, ni les personnes d'âges, de statuts professionnels, de langues ou de lieux de résidence différents n'ont voté de façon radicalement différente. On relèvera toutefois une approbation supérieure à la moyenne chez les personnes au niveau de formation peu élevé.

Les motivations exprimées spontanément par les partisans sont de trois types: opposition à l'UE, plus de possibilités de participation pour le peuple et méfiance à l'égard des autorités à cause de leur politique d'intégration européenne. Les motivations des opposants étaient principalement d'ordre institutionnel tandis que les motifs manifestant explicitement une attitude favorable à l'égard de la politique suisse d'intégration étaient deux fois moins nombreux. Le point déterminant fut que le «dernier mot» du peuple était suffisant pour les opposants de l'initiative alors que les partisans tenaient à une extension des possibilités d'intervention du peuple en amont des négociations.

Initiative «Pour une interdiction d'exporter du matériel de guerre»

L'initiative du Parti socialiste suisse «Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre» a été clairement refusée par 77,4 pour cent des votant-e-s et par tous les cantons, alors qu'elle avait au préalable aussi été rejetée par le Conseil fédéral et le Parlement.

Les votant-e-s ont davantage su décrire la teneur de cet objet que celle du premier. Toutefois, ils n'ont apparemment pas étudié son texte de manière fouillée puisque leurs perceptions se limitaient en général au titre même de l'initiative.

54 pour cent des personnes situées à gauche de l'échiquier politique ont soutenu l'initiative contre 20 pour cent de celles situées au centre et 14 pour cent de celles situées à droite. Du point de vue des préférences partisane, avec 48 pour cent de votes positifs, les sympathisants du PSS étaient divisés. En revanche, seuls 8 pour cent des sympathisants du PRD, 19 pour cent de ceux du PDC et 11 pour cent de ceux de l'UDC ont accepté l'initiative. Ce vote n'est par contre pas marqué par le degré de confiance accordée au Conseil fédéral, car méfiants et confiants ont repoussé l'initiative avec la même vigueur. Enfin, l'initiative est rejetée dans toutes les catégories sociales, avec certes quelques variations dans l'intensité du rejet. Ainsi le Non est-il plus marqué en Suisse alémanique et à la campagne qu'en Suisse romande et en ville.

Les raisons invoquées par les partisans étaient principalement d'ordre pacifiste ou éthique. Du côté des opposants ce sont avant tout les craintes de voir disparaître de nombreuses places de travail et de mettre en difficulté de larges secteurs de l'industrie d'exportation qui ont motivé leur choix. Les doutes quant aux effets de l'initiative sur la paix dans le monde ainsi que la suffisance de la nouvelle législation en la matière sont relégués au second plan. Ceci est confirmé par le test des arguments, qui montre en outre que ce fut sur la suffisance des mesures prévues par le contre-projet indirect que les avis des deux camps divergeaient le plus.

Suppression de la régle des poudres

La suppression de la régle des poudres a été plébiscitée par 82,1 pour cent des votant-e-s ainsi que par tous les cantons. L'enquête Vox met pour sa part en exergue le peu d'attention accordée par les votant-e-s à cet objet qui n'avait pas suscité de controverse, dans la mesure où seuls

55 pour cent d'entre eux se souvenaient de son contenu après les votations. Le vote se présente par ailleurs sous une forme très homogène, puisque tous les groupes sociaux et politiques ont voté Oui. Du côté des motivations, les rares justifications du refus évoquaient essentiellement l'introduction inopportune de la concurrence dans ce domaine.

La participation

Les interviewé-e-s accordaient aux deux initiatives une importance nationale bien au-dessus de la moyenne enregistrée pour le début des années nonante. La participation aux votations du 8 juin 1997, qui s'élève à 33,5 pour cent, fut toutefois relativement faible, puisqu'elle se situe bien au-dessus de la moyenne de 43 pour cent calculée pour les années 1990 à 1996.

Produkte- und Publikationsliste der Abteilung «Politik und Staat» des GfS-Forschungsinstitutes

VOX-Analysen eidgenössischer Urnengänge

Herausgegeben vom GfS-Forschungsinstitut in Zusammenarbeit mit den politikwissenschaftlichen Instituten der Universitäten Bern, Genf und Zürich:

Die VOX-Analysen werden im Abonnement 3 bis 4 Mal jährlich in Form einer gedruckten Broschüre verschickt (rund 4 Monate nach der Abstimmung). Eine spezielle Dienstleistung stellt der VOX-Vorversand dar; eine Vorabversion wird rund 2 Monate nach der Abstimmung in kopierter Form an interessierte Kreise verschickt (die gedruckte Broschüre wird selbstverständlich nachgeliefert).

Konditionen:

Jahresabo (3-4 Nrn.)	SFr.	78.-
Jahresabo Medien-Vorversand	SFr.	155.-
Gesamtausgabe seit 1977	SFr.	575.-

Europa-Barometer Schweiz:

Seit 1989 prüft das GfS-Forschungsinstitut vierteljährlich, wie sich die Schweizerinnen und Schweizer zum europäischen Integrationsprozess stellen. Eingang in diese Forschung finden auch komplexe Fragestellungen, beispielsweise inwiefern die wirtschaftliche Entwicklung oder die Medienberichterstattung Einfluss auf die Meinungsbildung nehmen. Das «Europa-Barometer Schweiz» ist ausschliesslich im Abonnement erhältlich; darin enthalten ist vierteljährlich ein kompletter Tabellenband, eine ausführliche Berichterstattung und die «Europa-Chronik» (Zusammenstellung integrationsrelevanter Ereignisse) auf exklusiver Basis.

Konditionen:

Abo «Europa-Barometer Schweiz»	SFr.	7000.- pro Jahr
Jahres-Zusammenfassung der Europachronik (inkl. Versand) (im Abo enthalten)	SFr.	25.-

Sonderdruck des SKA-bulletins: «Sorgen-Barometer Schweiz» (1/96)

In Zusammenarbeit mit der Schweizerischen Kreditanstalt entwickelte das GfS-Forschungsinstitut 1995 den «Sorgen-Barometer Schweiz». In regelmässigen Abständen werden die politikrelevanten Sorgen und Ängste der schweizerischen Bevölkerung erhoben und analysiert. Demnächst werden die Befunde in einem Artikel der Zeitschrift «Die Volkswirtschaft» publiziert.

Konditionen:

Versand Sonderdruck	Versandkosten
---------------------	---------------

P.P.

8006 Zürich

Sonderdruck «inside» (TA-Media AG): «Jugend und politische Forderungen» (11/95)

Im Mai 1995 publizierte das «inside» in einem Sonderdruck eine Studie des GfS-Forschungsinstitutes, in welcher die politischen Interessen und Forderungen schweizerischer Jugendlicher systematisch analysiert wurden.

Konditionen:

Versand Sonderdruck

Versandkosten

«25 Jahre Frauen als StimmbürgerInnen: Wie haben sie entschieden?» (2/96)

Zum Anlass des 25. Jahrestages der Einführung des Frauenstimmrechtes in der Schweiz analysierte das GfS-Forschungsinstitut das spezifische Stimmverhalten der Frauen (Sekundäranalyse der VOX-Analysen). Die Befunde werden in einem fünfseitigen Arbeitspapier zusammengefasst.

Konditionen:

Versand Broschüre
(deutsch, französisch)

Kopier- und
Versandkosten

Artikel: «Instant-Democracy Schweiz? Überlegungen zu Entwicklungen der politischen Öffentlichkeit in der Informationsgesellschaft» (1/96)

Diese überarbeitete Fassung eines Referates von Claude Longchamp, Co-Leiter des GfS-Forschungsinstitutes, analysiert die Rolle der Medien im politischen am Beispiel der Nationalratswahlen 1995. Die Befunde gründen dabei einerseits auf der SRG-Wahlnachbefragung '95 und auf die permante GfS-Medienanalyse, welche die Inhalte wichtiger Printmedien in der Schweiz analysiert.

Andererseits werden die Umfrageergebnisse des Instituts vor den Wahlen verwendet.

Konditionen:

Versand Broschüre (26 Seiten)

SFr. 20,-

Kontakt Abteilung «Politik und Staat»:

Claude Longchamp

Tel: 031 311 08 06; Fax: 031 311 08 19

Petra Huth, Projektleiterin / Andreas Rickenbacher, Projektleiter

Tel: 031 311 08 06; Fax: 031 311 08 19